



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question écrite n° 122424

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la problématique des déclarations en ligne. De plus en plus de nos concitoyens font leurs déclarations de revenus sur Internet, évitant ainsi l'obligation de fournir les justificatifs au format papier. Mais ils doivent malgré tout le faire à la première demande de l'administration. Dans le cadre de la modernisation de l'État et de la simplification administrative déjà engagée par l'administration, ne pourrait-on pas envisager que les organismes initiateurs de reçus fiscaux fournissent à leurs contribuables leurs reçus dans un format électronique. Cela leur permettrait de les transmettre sous cette même forme à l'administration. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122424

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3891